

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06/2026

### **OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES**

L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, LAFOND Florian MAUSSERT Karine.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Médiathèque Départementale de la Drôme, qui a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire, met à disposition des bibliothèques des ressources de différentes natures adaptées à leurs besoins, dont un accès à des ressources numériques (presse en ligne, livres numériques, musique en ligne, autoformation et vidéos à la demande...).

La commune de Mercurol-Veaunes souscrit à cette offre depuis 2018. Il est nécessaire aujourd'hui de renouveler la convention de coopération pour le développement des ressources numériques avec le Département de la Drôme.

Il précise que le prix d'accès à cette offre reste inchangé, c'est-à-dire 0,40 € par habitant et par an.

### **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de renouveler l'accès à l'offre numérique du Département moyennant un coût de 0,40 € par habitant et par an.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département de la Drôme pour une durée de 1 an reconductible tacitement 3 fois.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michel BRUNET

